

Donner à tous les collégiens les moyens de LEUR RÉUSSITE

L'éducation constitue le socle de l'émancipation des individus et du progrès collectif. L'action de la majorité départementale participe à renforcer chaque jour le service public d'éducation à l'heure où la droite a choisi plutôt de le démanteler ... quand elle supprime près de 16000 postes d'enseignants en 2010, fait disparaître les assistants d'éducation et les emplois de vie scolaire, et met en cause la carte scolaire.

La « convention pour la réussite des collégiens du Cher » signée entre le Conseil général et l'Inspection académique traduit l'ambition de la collectivité en faveur sa jeunesse mais aussi les actions concrètes qu'elle conduit chaque jour pour les 13 000 collégiens.



Des nouvelles technologies pour le collège de demain

Tourné vers le numérique, le département mise sur la qualité pour donner les meilleures chances à ses collégiens. Un « plus » qui permet d'enrichir la démarche pédagogique des établissements, de soulager à terme le poids des cartables en évitant le transport des manuels, et d'améliorer la vie scolaire avec des services en ligne.

Pour cela, depuis 2004, le département a amplifié son **effort d'équipement informatique** des collèges (3700 postes), soit **1 poste pour 3,5 élèves** alors que le taux est de 1 pour 6 au niveau national. C'est l'un des meilleurs taux en France. En complément, il a mis en place un dispositif spécifique pour accompagner les innovations pédagogiques dans le cadre d'appels à projets. Ce sont ainsi, 68 tableaux blancs numériques qui ont été financés sur les 2 dernières années, mais aussi des actions expérimentales telles que le cartable numérique au collège Victor Hugo ou la classe mobile au collège Jean Renoir.

Priorité aux voyages et à la culture pour développer l'ouverture d'esprit, la tolérance, la curiosité ...

A la rentrée 2007, le Conseil général a lancé pour les collégiens le programme annuel de création artistique « **Léz'arts Ô collège** ». Son **originalité** : les élèves doivent construire, sous l'égide d'un professeur ou d'un documen-

taliste, un projet culturel. Seule obligation : y **associer artistes**, chercheurs et structures du Cher. « Léz'arts ô collège » connaît un succès grandissant avec au total 51 projets qui ont permis à 2 500 collégiens de mener des expériences artistiques fortes dans différents domaines : création d'une fresque avec le céramiste Jean Linard, réalisation d'un documentaire sur Noirlac avec Laurent Bignolas, le présentateur de « Faut pas rêver »,



Un séjour scolaire pour tous les collégiens

Contribuant à l'éveil de l'enfant, au développement des rapports humains au sein de la classe et à l'apprentissage des règles de vie en collectivité, les séjours provoquent une ouverture d'esprit très bénéfique. Pour réduire le coût de ces **séjours pour les familles** et parce qu'aucun jeune ne saurait en être exclu pour des raisons financières, le Conseil Général permet désormais à chaque collégien de **bénéficier d'une aide de 100 € pour partir une fois durant ses années collèges**.

Depuis 2007, ce sont chaque année environ **3000 Collégiens** qui bénéficient de cette aide au voyage pour **80 séjours** organisés.



Donner une chance à chacun et faire rayonner le collège sur son territoire

Compétence du département, la carte scolaire permet d'assurer une couverture scolaire du territoire, harmonieuse, équilibrée, équitable. C'est pourquoi, la majorité s'est engagée à **maintenir les 27 établissements**. Cette volonté se traduit par une attention toute particulière sur le suivi des effectifs et des ajustements de la carte scolaire comme à Nérondes, Avord ou Saint Germain du Puy.

Donner plus à ceux qui ont moins : les dotations accordées aux collèges ont été recalculées avec des **critères justes**, pour réduire les inégalités entre collèges. La présence de classes adaptées pour des enfants en difficulté donne lieu à une bonification. De même, les collèges ruraux bénéficient d'une dotation transport supplémentaire pour permettre aux enfants d'accéder aux équipements sportifs ou culturels (+ 4500 €). Des **bourses départementales pour les collégiens** viennent aider les familles les plus modestes à lutter contre la crise sociale, facteur aggravant des inégalités scolaires existantes. Ce sont environ 3800 familles qui bénéficient chaque année de cette aide à la scolarité.



Soutien au pouvoir d'achat des familles et priorité à une alimentation saine

Dans le Cher, **pas de cantine privée**. Bien accueillir les élèves, c'est d'abord leur assurer un service de **restauration de qualité à un coût abordable pour les familles** (moyenne de 2,87 € par repas).

Chaque année, ce sont plus d'1,2 millions de repas qui sont servis dans des demi-pensions



qui ont fait l'objet de **d'importants travaux de mise aux normes** et de rénovation comme à Châteaumeillant ou à Nérondes par exemple. Les élèves peuvent chaque jour apprécier le travail des agents de la collectivité qui leur mitonnent des **repas équilibrés** et

qui ont été formés sur l'hygiène et la sécurité alimentaire. Des projets sont développés dans les collèges afin de sensibiliser les élèves à l'importance de l'équilibre nutritionnel avec progressivement aussi l'introduction du bio dans l'assiette.

Priorité au développement durable

Disposer de **locaux accessibles, sécurisés, confortables et sobres en énergie**, autant d'enjeux qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Le Conseil Général veille à offrir aux 13 000 collégiens accueillis dans les collèges publics, des conditions optimales d'enseignement et une qualité à leur cadre pédagogique. Chaque année de **nombreux travaux sont réalisés dans les 170 000 m²** de surfaces bâties des 27 collèges. L'action entamée depuis de nombreux mois sur la maîtrise de l'énergie avec la mise en place d'un suivi des consommations de chaque établissement, porte ses fruits. A Bourges, ce sont désormais 3 collèges (Jules Verne, Victor Hugo et Le Grand Meaulnes) qui sont raccordés à la chaufferie bois de Bourges Nord. De même, le collège de Saincoins est raccordé au réseau de chaleur bois mis en place à l'initiative du Pays Loire Val d'Aubois. Cela porte à 4, le nombre d'établissements dont l'énergie principale est le bois.

Avec 15 millions d'€ par an consacrés à l'éducation, le département témoigne chaque jour de son engagement pour **faire de l'éducation une priorité**.

Ce que la loi a changé depuis 2004

- Le Conseil Général a désormais quatre missions au collège : l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration. Avec ces missions, ce sont ainsi plus de 200 Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignements (ATTEE) des collèges, anciennement Techniciens et Ouvriers de Service de l'Education Nationale (TOS) qui ont rejoint le personnel départemental.
- Il définit la carte scolaire pour les collèges. Mais l'affectation des élèves dans les collèges publics relève toujours de l'État.

2004-2010, un Département ...

AMBITIEUX

- pas de privatisation dans les collèges
- 100 € pour permettre à chaque élève de voyager avec son collège
- un ordinateur pour 3,5 élèves au lieu de 1 pour 6 au niveau national
- une convention unique en France pour la réussite des collégiens

« Le Cher qu'on aime, la vie qu'on veut ! »